



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt trois, le six septembre, à vingt heures**, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

**D\_2023\_09\_70**

Date de convocation du conseil : **1er septembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice : **26**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAULHAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **21**

Nombre de votants : **24**

Absents excusés :

M. BRUNO Thierry

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane

M. DEMESSEMAKERS Olivier

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Objet : **Décision Modificative n° 02 du Budget Assainissement**

Secrétaire de séance : Madame HERAUD Murielle

M. Philippe MICHELET rappelle aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la sécurisation des infrastructures de l'assainissement, il a été inscrit au budget des crédits pour installer des serrures. Après recensement du besoin, il s'avère que des crédits supplémentaires doivent être inscrits. Il est proposé la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Crédits à augmenter : Op 1011 – Art 21351 – Bâtiments d'exploitation

+ 1 000,00 €

Crédits à diminuer : Op 1008 – Art 21532 – Réseaux d'assainissement :

- 1 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**VALIDE cette décision modificative telle que proposée ci-dessus.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/09/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 08/09/2023

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN

